

Mise en place du Pass'Sport en Charente pour la rentrée 2021 : un enjeu de communication auprès des jeunes et familles bénéficiaires

Objet : La mise en place du Pass'Sport en Charente pour la rentrée 2021 : un enjeu de communication auprès des jeunes et familles bénéficiaires (mairies de Charente)

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Il s'agit d'une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- L'allocation de rentrée scolaire ;
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- L'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- Auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- Dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).

Cette mise en place est un enjeu majeur du développement du sport charentais pour la rentrée 2021 pour différentes raisons :

1) Ce dispositif vient soutenir les associations sportives en sortie de crise sanitaire. Nous savons tous que la crise sanitaire s'est accompagnée par une perte d'activité (séances,

compétitions, stages...) et une perte du nombre de jeunes pratiquants. C'est une occasion de favoriser la prise de licence

2) Le développement d'une activité sportive régulière est essentiel pour la santé et le bien-être des enfants. Nous constatons par différentes études une hausse de la sédentarité en période de crise sanitaire. C'est une occasion de contribuer au bon développement physique, psychologique et social de la jeunesse

Nous vous demandons par avance de diffuser le plus largement possible dans vos réseaux (cliquer sur les liens pour télécharger, imprimer, afficher et/ou transférer...) :

Familles : Télécharger la fiche Pass'Sport pour les familles
: <https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/passsportflyer.pdf>

Écoles : Télécharger l'affiche A4 pour les écoles
: https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/pass_sport_a4_1er_degre_compressed.pdf

Collèges et Lycées : Télécharger l'affiche A4 pour les collèges et Lycées

: https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/pass_sport_a4_2nd_degre_compressed.pdf

Associations, clubs, comités... :

1) Télécharger la fiche Pass'Sport pour les associations : à afficher dans vos clubs et/ou à remettre aux jeunes à la prise de licence

: https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/passsportflyera5assos_v10.pdf

2) Comment créer son compte association pour déposer les Pass'sport ?

: https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/passsport_jecreemoncompte_asso.pdf

3) Référencement préalable des associations sportives agréées non affiliées à des fédérations sportives

: https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/passsport_referencement.pdf

En cas de questions :

- DRAJES (à contacter en priorité) : Tél. : 05 56 69 38 75 -

Mail : passsport.na@gmail.com

- CDOS Charente : Tél. : 05 45 25 30 48 - Mail

: charente@franceolympique.com

- SDJES16 : Tél. : 06.63.73.62.62 - Mail

: thibaud.delahunay@jscs.gouv.fr